

Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles :

Une grande avancée...

Mais bien des sujets restent sans réponse

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1^{er} janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement aux familles.

Les modifications de la circulaire de l'année 2016 apportent depuis longtemps à une réforme en profondeur du dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des familles, et en particulier à une remise en question des conditions très strictes d'accès aux interventions (plans de besoins, critères d'âge des enfants, situation de handicap)...

Aujourd'hui, elles visent largement les services supports, que la simplification de la circulaire de 2016 a permis de mettre en œuvre, en officialisant les demandes d'accompagnement à domicile, même lorsqu'il ne s'agit pas de dispositifs d'accompagnement à la parentalité, et même lorsqu'il ne s'agit pas de situations de handicap.

La prise en compte globale de la situation familiale, l'extension des possibilités d'accès à domicile à domicile, la reconnaissance des droits parentaux, une attention accrue et renforcée pour les familles monoparentales, sont autant de sujets qui ont été abordés, mais qui restent à approfondir, notamment en matière de suivi et d'accompagnement des familles.

[Communiqué] Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles : Une grande avancée... Mais bien des sujets restent sans réponse

28 juillet 2021

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1er janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://autre-rive.fr/actu-adedom/communiqué-refonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>

Liens

[1] <https://autre-rive.fr/actu-adedom/communiqué-refonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>